

**Remise du rapport de Sylvie Robert,
sénatrice d'Ille-et-Vilaine, sur
l'adaptation et l'extension des horaires
d'ouverture des bibliothèques publiques,
à Fleur Pellerin, ministre de la Culture
et de la Communication, en présence
de Marylise Lebranchu, ministre de
la Décentralisation et de la Fonction
publique**

lundi 2 novembre 2015

Contact presse

**Ministère de la Culture
et de la Communication**
**Délégation à l'information
et à la communication**
01 40 15 80 11
service-presse@culture.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



www.culturecommunication.gouv.fr

Sommaire

Communiqué de presse

page 1

Lettre de mission

page 3

Une aide essentielle de l'État aux collectivités territoriales : le concours particulier relatif aux bibliothèques de la dotation générale de décentralisation (DRD)

page 5

EN ANNEXE

Étude d'impact sur l'optimisation des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales

page 7

L'ouverture au public des bibliothèques publiques françaises : principales données statistiques 2013

page 9

Principaux indicateurs descriptifs de l'activité des bibliothèques et des points d'accès au livre en 2013

page 12

Carte sur l'ouverture des bibliothèques et médiathèques en Ile-de-France

page 13

**Communiqué
de presse**



Remise du rapport de Sylvie Robert, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine, sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques de France, à Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, en présence de Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique.

Sylvie Robert, sénatrice d'Ille-et-Vilaine, a remis le lundi 2 novembre à Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, en présence de Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique, son rapport sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques.

Demandé par la Ministre en mars dernier et nourri par une cinquantaine d'entretiens avec des élus des collectivités territoriales et des professionnels et par des visites de bibliothèques en régions, ce rapport dresse un état des lieux précis des horaires d'ouverture dans les bibliothèques françaises et évoque particulièrement la question des horaires élargis, notamment le dimanche. Il fait 18 préconisations susceptibles de faciliter et d'accompagner les collectivités territoriales dans l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques.

Fleur Pellerin salue la qualité du travail réalisé et l'engagement personnel de Sylvie Robert sur ce sujet central. Elle tient à rappeler le rôle des bibliothèques, lieux déterminants dans la vitalité de notre démocratie, garantes de l'égalité d'accès au savoir et à la culture pour tous, ainsi que du pluralisme de l'information. Elles sont plus que jamais un service public fondamental qui joue un rôle culturel mais aussi éducatif et social de premier plan dans tous les territoires. La Ministre a également souligné le travail précieux des bibliothécaires, tout entier attachés à transmettre leur passion du livre et de la lecture.

Une meilleure accessibilité de ces lieux, une plus grande adaptation au rythme de vie des Français et un développement des services proposés à tous les publics sont ainsi des éléments essentiels pour permettre aux bibliothèques d'accomplir mieux encore leurs missions, qui vont au-delà du seul prêt de livres.

Plusieurs des propositions du rapport remis à la Ministre de la Culture et de la Communication sont susceptibles d'être mise en œuvre rapidement.

L'accompagnement financier des collectivités territoriales qui souhaiteront étendre ou adapter les horaires d'ouverture de leurs bibliothèques sera proposé dès 2016. Une réforme de la dotation générale de décentralisation, premier outil financier de l'État au service des bibliothèques doté de 80 M€ sera inscrite dans le projet de loi de finances pour 2016, permettant de prendre en charge une partie des coûts supportés par les collectivités pour un projet d'extension d'ouverture.

Contact presse

**Délégation à l'information
et à la communication**

Tél. : 01 40 15 80 11
service-presse@culture.gouv.fr

Toute l'actualité du ministère de la
Culture et de la Communication

www.culturecommunication.gouv.fr

[www.facebook.com/ministere.culture.
communication](http://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

<https://twitter.com/MinistereCC>

Alors que la DGD ne finance aujourd'hui que des aides à l'investissement, elle pourra désormais prendre en charge une partie des coûts supportés par les collectivités pour un projet d'extension d'ouverture.

Une réflexion sur la conception des médiathèques, notamment pour privilégier une architecture économe en coût de fonctionnement favorisant des plages d'ouverture plus étendues, sera encouragée, dans le prolongement de la stratégie nationale pour l'architecture récemment présentée par Fleur Pellerin. Marylise Lebranchu a rappelé que les collectivités avaient à cœur de prendre en compte l'ensemble des impacts d'un projet d'investissement, y compris en fonctionnement, et qu'il était donc logique que l'Etat les accompagne dans cet effort.

Une coopération plus étroite entre les différentes catégories de bibliothèques, nationales, municipales et universitaires permettant d'accroître les plages d'ouverture, en articulant mieux les politiques d'horaires sur un même territoire, sera promue. Des projets, notamment numériques, renforçant cette coordination seront soutenus.

Fleur Pellerin a enfin salué l'initiative de la métropole de Lille qui organise avec succès une Nuit des bibliothèques depuis deux ans et a annoncé engager dans les semaines à venir le dialogue avec les associations de professionnels et les élus pour préciser les contours et les modalités que pourrait avoir une telle opération au niveau national. Elle souhaite qu'une telle opération puisse être envisagée au plan national et va donc engager dans les semaines à venir le dialogue avec les associations de professionnels et les élus pour en préciser les modalités.

Paris, le 2 novembre 2015

Ministère de la Culture et de la Communication

La Ministre

Madame Sylvie ROBERT
Sénatrice d'Ille-et-Vilaine
Deuxième adjointe au maire de Rennes
Sénat
75291 PARIS Cedex 06

Paris, le **31 MAR. 2015**

Nos réf. : TR/806/CMA

Madame la Sénatrice, *Chère Sylvie.*

Les bibliothèques sont l'un des piliers de notre démocratie, garantes du pluralisme de l'information et de l'égalité dans l'accès au savoir et à la culture. Elles sont un lieu d'instruction et d'émancipation ouvert à tous, dont l'importance pour incarner et transmettre les valeurs de la République ne peut être sous-estimée.

La France peut s'enorgueillir de disposer d'un réseau de lecture publique d'une très grande richesse sur l'ensemble de son territoire. Grâce à ses 16 000 points de lecture, au service desquels travaillent plus de 30 000 professionnels et des milliers de bénévoles, plus de 85 % des citoyens français ont accès à une bibliothèque sur leur commune. Avec 15 millions d'usagers, les bibliothèques sont, avec les cinémas et les écoles de musique, l'un des tout premiers réseaux culturels de notre pays.

L'importance des bibliothèques tient également à la diversité de leurs fonctions. Elles ne se limitent plus à leur rôle traditionnel de lieu d'étude et de prêt de livres : les bibliothèques sont désormais des espaces d'animation culturelle au sens large. Des bibliothèques innovantes proposent désormais des actions dans les domaines de la formation, du débat d'idées, de l'éducation artistique et culturelle ou de l'insertion sociale. La bibliothèque peut être, par son maillage territorial et par la multiplicité des missions qu'elle est en mesure de remplir, le premier de nos services publics dans les territoires.

Un service public n'est cependant efficace que s'il répond aux attentes du public. Pour jouer pleinement leur rôle essentiel, les bibliothèques doivent continuer à s'adapter aux demandes nouvelles des citoyens, prendre en compte les évolutions de leurs pratiques, leur mode de vie et répondre à leurs besoins. Elles doivent également trouver des solutions pour attirer de nouveaux publics.

.../...

Je souhaite pouvoir vous confier une mission visant à proposer des pistes d'évolution pour mettre encore mieux les bibliothèques au service des citoyens et renforcer leur rôle au sein des collectivités.

Votre mission pourrait permettre d'envisager un plus large accès aux bibliothèques, en adaptant leur ouverture aux rythmes de vie de la population : les bibliothèques municipales ouvrent aujourd'hui 14 heures en moyenne par semaine. Pour les communes de plus de 40 000 habitants, la moyenne est de 32 heures, mais les horaires sont le plus souvent alignés sur les horaires de travail de la population.

La condition du succès des bibliothèques passe par leur ouverture lorsque les Français sont disponibles : lors de la pause méridienne, le soir, le week-end. Une attention particulière pourra être apportée à l'examen de l'ouverture le dimanche. L'adaptation des horaires d'ouverture devra toujours être examinée en tenant compte des enjeux financiers et sociaux soulevés.

Sur l'ensemble de ces questions, et pour prolonger le diagnostic méthodologique recensé en décembre 2014 (ouvrir grand la médiathèque) vous recenserez les expériences qui ont réussi et identifierez les clés de succès pour aboutir à cette adaptation aux nouveaux rythmes de vie. Vous ferez des préconisations pour accompagner les collectivités dans leur politique de lecture publique. Vous rencontrerez l'ensemble des parties prenantes, en particulier les élus locaux qui sont en charge de ces politiques.

Vous pourrez, dans l'exercice de votre mission, vous appuyer sur mes services, notamment la direction générale des médias et des industries culturelles, ainsi que les directions régionales des affaires culturelles. Je souhaite que vous puissiez me remettre votre rapport en juillet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement,


Fleur PELLERIN

Une aide essentielle de l'État aux collectivités territoriales : le concours particulier relatif aux bibliothèques de la dotation générale de décentralisation

Le concours particulier « bibliothèques » de la dotation générale de décentralisation (DGD), qui mobilise 80 M€ par an, est le premier outil de l'Etat pour soutenir le développement des bibliothèques et un élément essentiel de coopération entre l'État et les collectivités territoriales pour la mise en oeuvre d'une politique nationale de lecture publique. Sa réforme en cours permettra à compter de 2016 d'accompagner les collectivités dans l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques.

Origine et objectifs du concours particulier

Le concours particulier de la dotation générale de décentralisation est un mécanisme de compensation prévu à la suite des lois de décentralisation pour prendre en charge les crédits que l'Etat consacrait à l'équipement et au fonctionnement des bibliothèques. Il soutient les projets d'investissement des collectivités dans les médiathèques d'envergure différente :

- Les projets à rayonnement régional ou départemental, affectés par le ministère de la culture
- Les projets locaux, répartis en enveloppes régionales en fonction de la population concernée

Cette aide à l'investissement soutient 700 opérations par an à travers la France, qui prennent des formes multiples - construction, extension ou restructuration de bâtiments, équipement mobilier et informatique, conditions de conservation des fonds, projets de numérisation, acquisition de bibliobus...

Grâce au concours particulier pour les bibliothèques, pas moins de plus de 100 000 m² nouveaux de bibliothèque sont ouverts chaque année pour un montant d'investissement d'environ 270 M€, dont plus d'un tiers par l'Etat.

Ainsi, en 2015, la DGD a notamment permis de financer la construction de la bibliothèque l'Alpha (Grand-Angoulême) ou la rénovation de celle du Petit-Volcan (Le Havre) Parmi les projets en cours, on compte notamment : la nouvelle médiathèque de Caen-la-mer, la bibliothèque des Capucins (Brest), le « Labo culturel » (Cambrai) ou, la nouvelle bibliothèque Inguimbertaine (Carpentras).

La réforme du concours particulier pour les bibliothèques

L'un des obstacles à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques peut-être le coût supplémentaire supporté par les collectivités, lié en particulier aux dépenses de personnel. C'est pour aider celles-ci à surmonter cette difficulté que le président de la République a déclaré le 30 septembre dernier que l'Etat soutiendrait financièrement les collectivités dans leurs démarches d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques.

Ainsi, à compter de **2016, une réforme du concours** par la voie d'un amendement au projet de loi de finances élargira son champ d'action en l'ouvrant à la prise en charge de dépenses de fonctionnement supportées par les collectivités en cas d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques. A travers cette réforme, l'Etat apportera une aide sur une durée de trois années et atténuera fortement le coût d'un projet d'extension des horaires d'ouverture pour les collectivités prêtes à entreprendre cette démarche.

Annexes

Étude d'impact sur l'optimisation des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales

Rapport Ourouk pour le ministère de la Culture et de la Communication, juin 2015

A la demande du Ministère de la culture et de la communication et de la Bibliothèque publique d'information (Bpi), la société Ourouk a finalisé en juin 2015 un rapport d'enquête intitulé *Étude d'impact sur l'optimisation des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales*.

Cette enquête constituait la deuxième étape de la réflexion méthodologique engagée par le ministère sur les horaires d'ouverture des bibliothèques, après la publication, le 8 décembre 2014, du guide *Ouvrir grand la médiathèque : faire évoluer les horaires d'ouverture*, en partenariat avec l'Association des bibliothécaires de France.

I. Une enquête sur 145 bibliothèques de villes moyennes et grandes.

L'objectif de l'enquête était d'évaluer les répercussions des projets d'aménagement des horaires d'ouverture des bibliothèques sur les coûts de fonctionnement des collectivités qui les mettaient en œuvre et sur le niveau de fréquentation et les usages des publics.

Le rapport s'appuie sur :

- Six enquêtes de terrain (la communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour, Barcelone-du-Gers, Eugénie-les-Bains (32-40) ; l'Espace communautaire Lons-agglomération ; la Ville d'Orvault (44) ; la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (95) ; la communauté d'agglomération Est-ensemble, pour la bibliothèque de Montreuil (93) ; la Ville de Bordeaux (33)).
- Un questionnaire à distance diffusé à 487 bibliothèques. Il a été adressé aux 487 bibliothèques municipales et intercommunales ouvrant 30 heures et plus par semaine sur le territoire. 145 bibliothèques ont répondu, majoritairement implantées dans des villes de plus de 20 000 habitants. Les principales caractéristiques de cet échantillon montrent :
 - un seuil de 40 heures d'ouverture hebdomadaire rarement atteint (1/4 de l'échantillon) ;
 - un nombre réduit d'ouvertures en soirée (22 bibliothèques proposent au moins une nocturne par semaine jusqu'à 19 heures) ;
 - 23 % de bibliothèques ouvertes le dimanche et 39 % de bibliothèques ouvertes le lundi ;
 - des horaires généralement réduits pendant la période estivale (66 % des bibliothèques).

II. Les résultats : fréquentation en hausse et coût maîtrisé.

72 bibliothèques sur les 145 bibliothèques ayant répondu avaient augmenté leurs horaires d'ouverture depuis leur création.

Un intensification des usages, notamment le dimanche, à consolider dans le temps

On observe une intensification de la fréquentation et des usages (en moyenne, +10 % d'inscrits et de transactions).

Cette augmentation des horaires d'ouverture est souvent concomitante de rénovations d'équipements, de la mise en place de nouveaux services (comme l'instauration de la gratuité du prêt) ou de campagnes de communication autour de la bibliothèque.

Toutefois, les effets de l'évolution des horaires doivent être consolidés dans le temps pour être durables. A Bordeaux, le nombre de visites est en augmentation alors que les prêts et les inscriptions demeurent stables. A Montreuil, les inscriptions et les prêts ont fortement augmenté en 2009 (respectivement +23 % et +13%), au moment de la mise en place des nouveaux horaires, mais depuis 2011 une érosion est constatée.

L'impact de l'ouverture dominicale peut être isolé et évalué positivement. A Lons-le-Saunier, 17 % des transactions sont réalisées ce jour-là ; à Orvault, 20 % des visites sont effectuées le dimanche. Dans ces deux cas, ces résultats devront être là aussi confirmés en raison de l'ouverture récente de ces deux équipements.

Des coûts en augmentation mais maîtrisés

La majorité des bibliothèques a conduit le projet dans des délais assez courts (6 mois) et à moyens humains constants :

- seules 15 % ont augmenté le nombre de titulaires ;
- environ 20 % allouent une prime aux agents ou ont adopté une rémunération des heures supplémentaires ;
- 25 % ont recruté des vacataires.

En conclusion, cette enquête permet de :

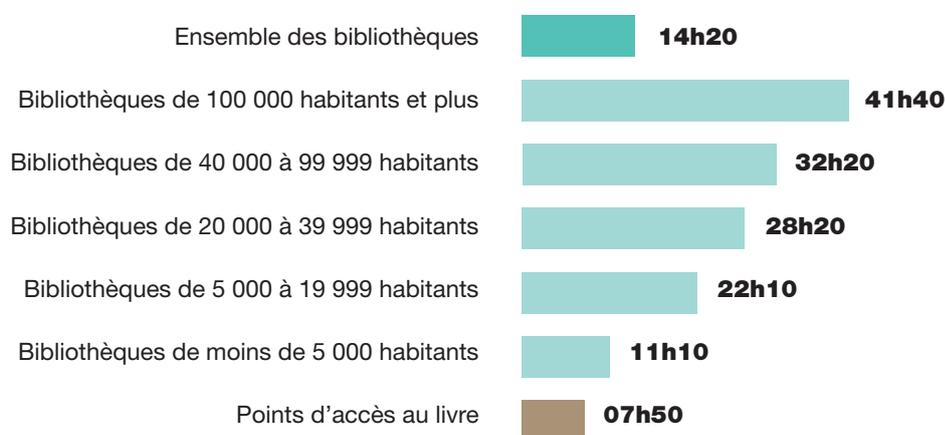
- relativiser l'importance des coûts marginaux liés à une extension des horaires d'ouverture ;
- prouver que l'impact en termes de fréquentation est essentiellement mesuré dans le cas d'ouvertures dominicales, mais ne saurait être l'unique paramètre d'une politique des publics ambitieuse et structurée ;
- démontrer que, pour aboutir, un projet d'extension des horaires d'ouverture doit être mené dans le cadre d'une réflexion méthodique, associant le personnel et portée politiquement et qu'il doit s'intégrer dans une politique culturelle plus globale.

Accéder à « Étude d'impact sur l'optimisation des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales » : www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Actualites/Etude-d-impact-sur-l-optimisation-des-horaires-d-ouverture-des-bibliotheques-territoriales

L'ouverture au public des bibliothèques publiques françaises : principales données statistiques¹

Les 16 000 bibliothèques territoriales françaises sont ouvertes au public en moyenne 14 heures par semaine. Il existe de fortes disparités en fonction de la taille de la ville dans laquelle elles sont situées, mais, même dans les plus grandes villes, les horaires d'ouverture moyens sont à peine supérieurs à 40 heures par semaine.

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires en 2013



Échantillon de 8 081 établissements de lecture

Données pondérées, variable C101 (niveau d'imputation totale : 6 % des établissements, impact de l'apurement -2 %)

1 - Extraites de la *Synthèse nationale des données d'activité 2013 des bibliothèques municipales*, consultable sur www.observatoirelecturepublique.fr

Répartition des établissements de lecture publique selon l'amplitude hebdomadaire des horaires d'ouverture en 2012

	Moins de 4 heures	4 heures à moins de 8 heures	8 heures à moins de 12 heures	12 heures à moins de 20 heures	20 heures à moins de 30 heures	30 heures à moins de 40 heures	40 heures et plus	Total
Bibliothèques de 100 000 habitants et plus					4%	38%	58%	100%
Bibliothèques de 40 000 à 99 999 habitants				3%	32%	51%	14%	100%
Bibliothèques de 20 000 à 39 999 habitants				3%	60%	32%	5%	100%
Bibliothèques de 5 000 à 19 999 habitants		0%	2%	31%	57%	9%	0%	100%
Bibliothèques de moins de 5 000 habitants	1%	36%	23%	29%	9%	2%	0%	100%
Bibliothèques	1%	28%	18%	28%	20%	5%	1%	100%

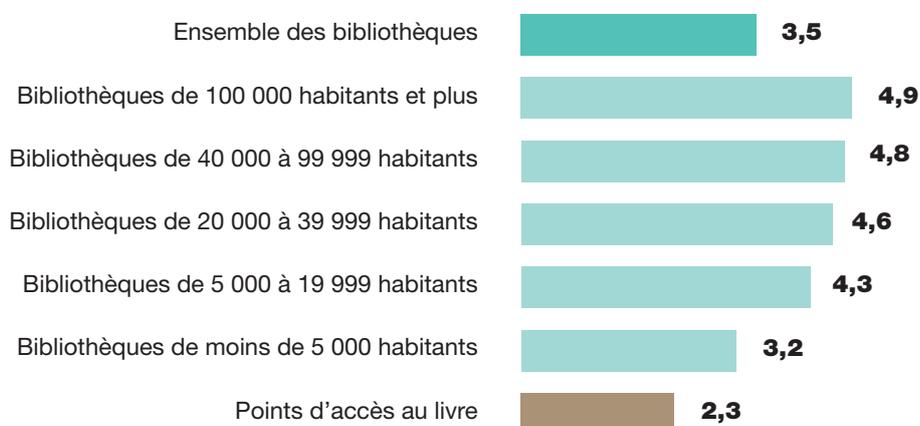
Échantillon de 8 081 établissements de lecture

Données pondérées, variable C101 (niveau d'imputation totale : 6 % des établissements, impact de l'apurement -2 %)

Lecture : Parmi les bibliothèques des communes de 100 000 habitants et plus, 4 % sont ouvertes de 20 à 29 heures par semaine,

Alors que les bibliothèques situées dans les plus grandes villes ouvrent en moyenne 5 jours par semaine, celles-ci ne sont ouvertes que trois jours dans nombre de jours d'ouverture hebdomadaire en 2013 est de 3,5 pour les bibliothèques. Il se situe à près de 5 jours pour les bibliothèques couvrant une population de 100 000 habitants et plus (4,9 jours) contre un peu plus de 3 jours (3,2) pour les bibliothèques des communes de moins de 5 000 habitants.

Nombre moyen de jours d'ouverture hebdomadaire en 2012



Échantillon de 8 081 établissements de lecture

Données pondérées, variable C102 (niveau d'imputation totale : 13% des établissements, impact de l'apurement -1 %)

Données annuelles rapportées à 52 semaines

En 2013, une bibliothèque moyenne a accueilli son public durant un total de 745 heures annuelles.

Lorsqu'elles sont ouvertes, les bibliothèques le sont en moyenne 4 heures par jour, avec près de 8h30 pour les bibliothèques couvrant une population de 100 000 habitants et plus, mais uniquement 3h30 pour les bibliothèques couvrant une population de moins de 5 000 habitants.

Le seuil de 40 000 habitants semble constituer une charnière. Sous ce seuil, le nombre d'heures moyen par journée d'ouverture est inférieur à 6 heures et demi. Au-delà, ce nombre progresse avec la population couverte, mais à un rythme plus lent, pour atteindre par exemple en tendance 7 heures et demi par jour pour les populations de 100 000 habitants et un peu plus de 8 heures par jour pour les populations de 200 000 habitants.

Ouverture le dimanche

Une étude récente du Ministère de la culture indiquait qu'on comptait 23 % de bibliothèques ouvertes le dimanche sur les 487 établissements municipaux et intercommunaux ouvrant plus de 30h par semaine (majoritairement des villes de + de 20 000 habitants)².

2 - Ministère de la culture et de la Communication, Bibliothèque publique d'information, *Étude d'impact sur l'optimisation des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales*, juin 2015.

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Actualites/Etude-d-impact-sur-l-optimisation-des-horaires-d-ouverture-des-bibliotheques-territoriales>

Principaux indicateurs descriptifs de l'activité des bibliothèques et des points d'accès au livre en 2013, valeur moyenne par établissement et valeur extrapolée

	Nombre moyen pour les bibliothèques	Nombre moyen pour les points d'accès au livre	Estimation du nombre total cumulé national
Nombre d'établissement de lecture publique	7 100	9 200	16 300
Fréquentation			
Inscrits actifs	1 200	200	10 000 000
Emprunteurs actifs	1 000	150	8 200 000
Dont adultes	600	90	5 000 000
Dont enfants	400	60	3 100 000
Prêts			
Total de prêts	33 100	3 300	265 000 000
Dont livres	24200	3 100	199 700 000
Dont documents sonores musicaux	2 700	100	20 000 000
Dont documents vidéo	3 600	100	26 300 000
Collections			
livres imprimés	17 300	3 300	152 600 000
documents sonores	1 800	40	13 000 000
documents vidéo	600	10	4 600 000
Acquisitions			
livres imprimés	1 000	200	8 500 000
documents sonores	100	4	780 000
vidéos	80	3	600 000
Dépenses totales d'acquisitions	18 800 €	1 500 €	146,9 M€
Dépenses d'acquisitions de livres imprimés	11 500 €	1 300 €	93,2 M€
Personnels			
Agents			35000
Bénévoles			73 000
Dépense totale			
Total des dépenses d'investissements	38 400 €	2 800 €	298 M€

Lecture

En 2013, une bibliothèque représentait en moyenne 1 200 inscrits actifs, pour 200 inscrits actifs pour un point d'accès au livre. Sur la base de 7 100 bibliothèques et 9 200 points d'accès au livre implantés en France, on peut estimer qu'il y a en France 9,9 millions d'inscrits.

Chiffres clés

300 bibliothèques et médiathèques publiques, complétées par des bibliobus.
 60 construites ou rénovées depuis 2000.
 4,3 m² pour 100 habitants en moyenne en 2012 (2,6 à Paris, plus de 5 dans le 92, 93, 94).
 13 % à 20 % des habitants sont inscrits selon les communes (pourcentage inversement proportionnel à la population).

Maillage et réseaux

Les bibliothèques sont présentes dans la quasi-totalité des communes de la métropole. Cet équipement de proximité est souvent l'unique équipement culturel dans les communes les moins peuplées. Elles sont insérées dans un réseau communal ou intercommunal dans les territoires plus denses, souvent hiérarchisé avec une « tête de réseau ». Les restructurations et les projets se dessinent à ces différentes échelles locales avec un soutien des autres acteurs publics pour la lecture.

Un modèle d'équipement qui évolue

Depuis une quinzaine d'années, les nouvelles médiathèques sont davantage conçues comme des lieux de vie. Plus diversifiées dans les offres et les activités proposées, elles mettent en avant le confort et la convivialité. Ouvertes sur la ville, elles constituent parfois des repères urbains et architecturaux. L'information des services a permis la mise en place de portails d'information sur internet, donnant une nouvelle visibilité aux réseaux et aux équipements : informations pratiques, horaires d'ouverture, actualités et services en ligne; consultation du catalogue, prolongation de prêts ou réservation de document.

La fréquentation et les attentes des publics

Passer à la médiathèque sans y être inscrit et sans faire d'emprunt est une pratique en augmentation, surtout dans les bibliothèques les plus confortables. La diversification des activités proposées se traduit par une diversification des motifs de visite : consulter, emprunter ou rendre des documents mais aussi trouver un espace de travail au calme avec le WIFI (les étudiants) ou un espace de rencontre pour les adolescents et notamment les adolescentes, participer à une rencontre culturelle, une projection, des débats, des ateliers de familiarisation avec l'outil informatique ou d'aide à la rédaction de CV... Parmi les attentes, le confort et l'extension des horaires notamment l'ouverture le dimanche et le développement des services en ligne sont fréquemment cités.

